



# Rapport du délégué du conseil communal à l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

La commission de gestion a procédé à l'examen des préavis sur les activités et les comptes de l'exercice 2024, lors de sa séance du 6 avril 2025. Vous trouverez, ci-après, diverses remarques et questions qui constitueront les bases des rapports. Nous remercions le Commandant Al Olivier Pittier et le Président du CODIR Jean-Marc Chevallaz pour toutes les informations transmises pour l'établissement de notre rapport.

## **Rapport d'activité 2024**

---

En préambule nous tenons à signaler que ce rapport d'activité nous apporte de multiples informations sur le fonctionnement de l'ORPC en général et l'ORPC Lavaux Oron en particulier. Ces informations mettent en évidence le rôle essentiel de l'ORPC au service de notre population.

Q1. Le concept des points de rencontre d'urgence a été finalisé dans toutes les communes du district. Cette mise en place a-t-elle été bien acceptée par nos communes ou y a-t-il eu des résistances ?

**Réponse :**

Le concept a été très positivement accueilli par les communes. Notre équipe PRO a activement accompagné ces dernières dans la mise en place des PRU, en veillant à clarifier les objectifs, les besoins opérationnels et la mission associée à ce dispositif.

Comme rappelé lors de la remise du matériel, nous demeurons entièrement disponibles pour répondre à toute question ou pour organiser des sessions de formation visant à assurer une utilisation optimale des PRU.

Q2. Vous nous communiquez vouloir trouver des solutions afin de valoriser des formations certifiées. Pouvez-vous nous apporter quelques exemples ?

**Réponse :**

Les formations proposées par la PCi VD, telles que celles de spécialiste cordiste ou de spécialiste sanitaire, aboutissent à des certifications reconnues dans le monde professionnel, notamment dans les domaines des travaux en hauteur ou du sauvetage en entreprise ou encore le BLS/AED.

Dès lors, nous souhaitons informer les astreints qu'il y a d'autres formations qui peuvent être utiles dans le monde professionnel. Ces formations donnent droit à l'obtention d'un diplôme. Ce document peut être présenté à leur employeur afin de valoriser les compétences acquises, notamment en matière de gestion du personnel et de prise de décisions.

Par ailleurs, nous précisons que le commandant reste disponible pour fournir une lettre de recommandation pour une éventuelle postulation. Cette approche vise à maximiser le recrutement d'astreints aux formations, afin de pallier le manque de cadres.



## Rapport du délégué du conseil communal à l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron

Q3 En l'absence de longue durée du commandant de bataillon, pour cause de maladie, comment la charge de travail dévolue au commandant a-t-elle été répartie entre les autres professionnels de l'ORPC ?

Cet arrêt est-il dû à la charge de travail de l'ORPC ou au relationnel avec les professionnels et les miliciens ? Si cela est dû à une situation privée, nous sommes conscients de ne pouvoir intervenir, mais souhaitons savoir si la sortie du tunnel est prévue dans un avenir proche.

**Réponses :**

Toute question relative aux ressources humaines et en particulier celle concernant le Commandant relève de la confidentialité et ne peut pas être traitée dans des réponses figurant dans un rapport public.

Le taux d'activité des deux collaboratrices a été augmenté de 20 % afin de leur confier certaines tâches initialement attribuées aux collègues des services de la logistique, opérationnel et d'instruction. Le commandant remplaçant a pris en charge, en plus des siennes, les missions du commandant tout en déléguant certaines tâches à ses deux collègues de la logistique et de l'instruction et opérations.

Q4 En ce qui concerne la FIR, il nous est communiqué que celle-ci peut être mise sur pied dans l'heure. Cette mise sur pied dans l'heure a-t-elle été vérifiée ? Si c'est le cas combien de miliciens ont répondu présents ? Les membres de la FIR sont issus de divers domaines et quelle en est la répartition ?

**Réponses :**

À ce jour, la mise sur pied en une heure ne fait l'objet d'aucune obligation légale. Elle repose essentiellement sur l'engagement et la disponibilité des personnes astreintes. Généralement, nous avons des personnes motivées à intervenir en situation d'urgence qui sont présentes dans les 30 minutes après l'alarme à la base opérationnelle de Forel. Cela dépend également de la période ou de l'accessibilité pour arriver à la base départ, cela peut être supérieur à l'heure.

Sur les 60 personnes faisant partie de la FIR, on dénombre environ 60 % du domaine Pionnier – 20 % Assistance – 10 % logistique et 10 % AIC.

Q5 Le total des jours de service en ORPC se monte à 2'801 (un correctif a été fait par rapport à la présentation lors de mon rapport). L'effectif au 31.12.2024 était de 311 personnes. Sur ces 311 astreints, un certain nombre d'entre eux n'ont pas répondu présents en 2024 combien et quelles sont les principales excuses évoquées ?

**Réponses :**

En 2024, treize cas ont été transmis au Ministère public pour non-respect des obligations de service. Les motifs de ces dénonciations sont les suivants :

- 7 cas ont été injoignables malgré plusieurs tentatives de contact ;
- 2 cas ne se sont pas présentés pour des raisons de santé, sans en avoir informé préalablement notre organisation ;
- 2 cas ne se sont pas présentés à leur service, invoquant par la suite des raisons liées à leurs études, sans qu'aucune demande de report n'ait été formulée au préalable ;
- 1 cas a privilégié une activité professionnelle, sans en avertir l'ORPC ;
- 1 cas a fait face à un événement familial, également sans notification préalable.



## Rapport du délégué du conseil communal à l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron

Il convient de préciser que nous adoptons une approche résolument constructive et ouverte au dialogue. Dans la grande majorité des cas, lorsqu'une personne concernée prend contact avec nous en amont, une solution peut être trouvée conjointement pour déplacer son service. La diversité et la répartition des services tout au long de l'année nous offrent une certaine flexibilité, permettant ainsi de reprogrammer les prestations de manière équitable et conforme aux besoins privés, mais aussi opérationnels de notre ORPC.

- Q6 Un nouveau plan de stationnement pour la période 2026-2035 a été étudié et des constructions plus utiles seront remises aux communes dans le but d'augmenter le taux de couverture des places protégées. Les communes après remise des constructions ont-elles l'obligation de maintenir ces constructions en place protégées ou peuvent-elles en disposer pour d'autres activités ?

**Réponse :**

Les communes concernées recevront ces constructions, qui seront désormais désignées sous le terme « abris publics ». Elles en assumeront pleinement la responsabilité ainsi que la prérogative de décider de leur usage. Une séance d'information est prévue le 21 mai 2025 au SSCM, durant laquelle des informations détaillées seront communiquées aux communes. Elles auront également la possibilité de poser toutes les questions utiles. Il est également important de souligner que l'ORPC doit transmettre ses besoins, car à ce jour, aucun local n'est disponible pour entreposer le matériel actuellement stocké dans les constructions concernées. Par conséquent, il sera nécessaire de formaliser des conventions.

- Q7 Dans le cadre du contrôle des abris privé CPA dans les communes de Lutry et Pully, un grand nombre de ces derniers présentent des défauts graves. De quels défauts principaux s'agit-il ? Ces défauts doivent-ils impérativement être corrigés et des contrôles seront-ils effectués ?

**Réponses :**

Dans le cadre des CPA, nous utilisons le logiciel OMBazu, imposé par le canton. Ce système est chargé d'évaluer les défauts selon les catégories définies par les prescriptions fédérales en vigueur.

Un défaut majeur est généralement lié à un dysfonctionnement essentiel, notamment l'absence de mise sous pression de l'abri. Cette mise sous pression est un élément fondamental du bon fonctionnement d'un abri de protection civile. Elle permet de maintenir une pression intérieure supérieure à celle de l'extérieur, empêchant ainsi l'air contaminé ou non filtré de pénétrer à l'intérieur.

Le principe peut être comparé à celui d'un ballon gonflé : l'air a naturellement tendance à s'échapper par les éventuelles fissures plutôt qu'à y pénétrer. Il s'agit du seul moyen reconnu pour garantir l'étanchéité et l'efficacité d'un abri en situation d'urgence.

Il va de soi que ces défauts doivent être corrigés afin de garantir une protection optimale de la population. Un délai de 6 mois est donné pour remettre en état l'abri. Dès lors une vérification sera effectuée afin de s'assurer que les mesures correctives ont bien été appliquées.



## Rapport du délégué du conseil communal à l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron

Q8 L'ORPC Lavaux Oron possède 11 véhicules. Pouvez-vous nous communiquer le plan de renouvellement des véhicules pour le 6 ans à venir ?

**Réponse :**

Compte tenu du contexte politique actuel entourant une éventuelle cantonalisation de la Protection civile vaudoise, aucune stratégie de développement à long terme n'a encore pu être définie. Nous avons dès lors adopté une approche pragmatique, axée sur le court terme, en fonction des ressources budgétaires disponibles.

À titre d'exemple, à la fin de l'année 2024, nous avons procédé à la vente du véhicule Pinzgauer. Cette décision s'est imposée du fait que les astreints ne sont plus formés à la conduite de ce type de véhicule.

Notre priorité reste le remplacement progressif des véhicules militaires Puch, dont l'usage devient de plus en plus complexe pour les astreints. En outre, la disponibilité des pièces de rechange pour ces modèles n'est plus garantie, ce qui pose un risque en matière de fiabilité et de maintien opérationnel.

### Compte 20204

---

1. S'il est réjouissant de constater un excédent des revenus sur l'exercice 2024 de CHF 64'101.79, nous devons être conscients que cet excédent de revenu provient principalement d'une diminution de jours de service et d'un remboursement de traitement assurance perte de gain et diverses non-dépenses.

Comment expliquer cette diminution de jours de service ?

**Réponse :**

En effet, les 64'101.79 CHF proviennent en grande partie de remboursements versés par l'assurance perte de gain pour les professionnels, ainsi que de certaines économies réalisées. Toutefois, la réduction du nombre de jours de service n'a aucun impact sur cet excédent de revenus, car le canton ne rembourse que les jours effectivement accomplis, et non ceux prévus dans la planification initiale. Cette diminution s'explique par une réduction progressive des effectifs ainsi que par environ 18 % d'astreints qui ne se présentent pas à leur prise de service (voir le détail dans la réponse à la question n° 5 du rapport d'activité). Cependant, la projection établie lors de la planification s'est avérée trop ambitieuse ; nous veillerons à adopter une approche plus rigoureuse pour l'année 2026.

2. L'attribution de l'excédent des recettes au crédit du compte « avances des communes » nous apparaît comme justifié. Cependant nous pensons que des précisions doivent nous être données quant au montant figurant dans le fonds de renouvellement de véhicules et également si d'autres fonds existent.

**Réponses :**

Ce n'est plus un fonds de renouvellement, mais une avance sur frais, ce qui permet d'éviter de faire un règlement pour le fonds et de l'attribuer à un objet déterminé. De plus, ce montant permet d'avoir un roulement financier en cas de situation d'urgence du type « Covid ».

3. Comptes 3181.00 et 3181.01.

Par rapport aux montants budgétisés nous constatons des augmentations de ces frais. Nous souhaitons une décomposition de ces deux comptes.

**Réponses :**

Compte 3181

Frais postaux : CHF 1 952.25

Frais téléphonie + internet : CHF 7 564.80



## Rapport du délégué du conseil communal à l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron

Compte 3181.01

Ne concerne que des factures d'abonnement téléphone pour les constructions.

4. Compte 3186.00

Près de CHF 4'500.00 de diminution par rapport au budget. Quelle explication ?

**Réponse :**

Économie réalisée à la suite du changement de compagnie d'assurance pour les véhicules.

5. Compte 4511.00

Participation canton entretien pour un montant de CHF 53'375.00. Nous souhaitons une décomposition de ce compte.

**Réponse :**

- Il s'agit de plusieurs remboursements de l'OFPP pour :
- le remplacement de deux ventilateurs et d'un tuyau pour la construction de Belmont pour la somme de Frs 4'304.55.
- du remplacement du système de signalisation défaut pour les constructions de la Clergère et du Collège à Pully pour la somme de Frs 2'350.00.-
- du remplacement des clapets et flotteurs des pompes de relevage à la construction de la Clergère pour la somme de Frs 4'400.45.-
- des contributions forfaitaire fédérales concernant l'entretien annuel des constructions pour la somme de Frs 42'320.00.-

6. Compte 4361.00

Remboursement traitement et charges sociales, est en augmentation de près de CHF 57'000.00. Une décomposition de ce compte est demandée.

**Réponse :**

Il n'est pas possible de partager ces informations selon mail qui vous a été envoyé par le Président J-M Chevallaz pour une question de confidentialité.

### Informations complémentaires aux membres du Conseil Communal de Pully

Pour l'exercice 2024, le total des charges se monte à CHF 1'834'651.26 et le total des revenus à CHF 1'898'753.05 d'où un excédent de revenus de CHF 64'109.79. Au vu du bon résultat de l'exercice 2024 et du renouvellement des véhicules à venir, cet excédent de revenus est transféré au compte Avance des Communes.

Au 31.12.2024 ce compte s'élève à CHF. 217'932.02

Le coût par habitant se monte à CHF 22.27. Dans le cadre du budget 2024 il était de CHF 23.26.

Pully, le 12 juin 2025

Le délégué du Conseil Communal de Pully  
Président de la commission de gestion de  
L'Association Intercommunale ORPC du district de Lavaux Oron  
Gérald Cuhe